



ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE  
L'ACCUEIL DES VISITEURS ET LA QUALITÉ  
DE L'ACCÈS AU MONT-SAINT-MICHEL

( A . V . 2 . A . M . S . M )



CONFÉRENCE  
DE PRESSE  
DU 11 JUIN 2010



POUR UN LIBRE CHOIX D'ACCÈS AU MONT-SAINT-MICHEL



[www.mont-saint-michel-libreaccés.fr](http://www.mont-saint-michel-libreaccés.fr)

## CONTEXTE

Le Mont-Saint-Michel et ses **3 Millions de visiteurs par an - 1 million de véhicule/an** - est le **2ème site touristique français** de par sa fréquentation.

**Site spirituel et culturel**, il permet à chacun d'appréhender la splendeur de l'art chrétien occidental, l'une des **8 merveilles du monde Moderne**.

Le plan actuel d'accueil (de déplacement), dans le cadre du « rétablissement du caractère maritime de la Baie du Mont-Saint-Michel » envisage :

- La création d'un parking situé à 2,5 km de l'entrée du Mont-Saint-Michel.
- La possibilité pour les habitants, les personnels travaillant au Mont-Saint-Michel et les personnes à mobilité réduite d'accéder à 350 m du Mont-Saint-Michel par navette circulant au gaz, depuis le parking. Ces navettes respectant deux arrêts intermédiaires, l'un au centre de la Caserne et l'autre au barrage.
- L'obligation pour tous les autres visiteurs, arrivés en voiture individuelle ou autobus, d'emprunter un chemin piétonnier de 900 m minimum pour se rendre au point de départ des navettes d'où ils seront acheminés jusqu'à 350 m du Mont-Saint-Michel.
- Au départ de la gare de Pontorson, au rythme des arrivées de trains, une ligne de bus régulière reliera Pontorson au Mont-Saint-Michel respectant entre autre les deux arrêts (la Caserne, le Barrage) allant jusqu'à la porte du Mont-Saint-Michel...

Ce dispositif s'appliquera au printemps 2012, du 1er janvier au 31 décembre, quelles que soient les conditions météorologiques.

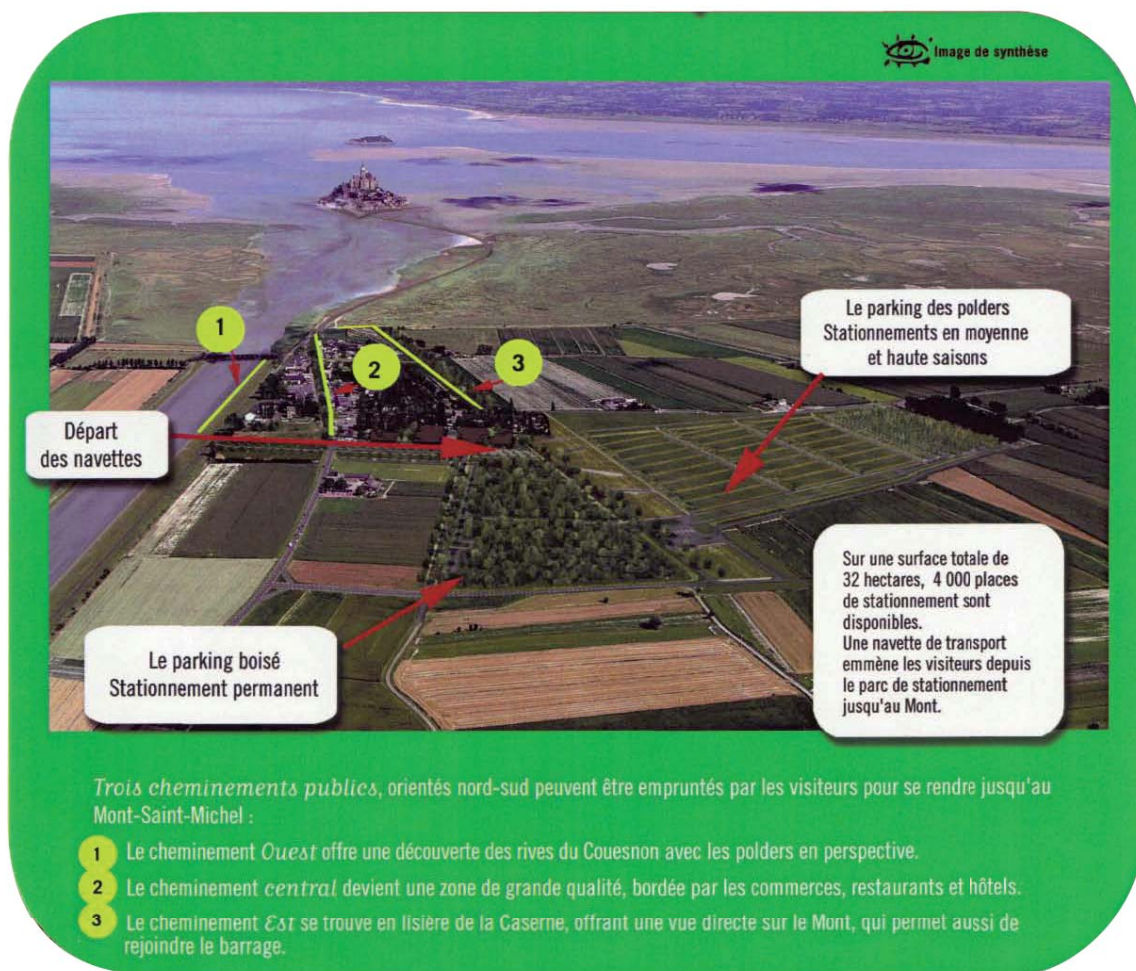
Dans ce contexte un nombre très important d'acteurs culturels, touristiques, économiques (cf. annexe les adhérents de l'association) ont décidé de créer une association ayant pour objet :

**LA VALORISATION DE L'ACCUEIL DES VISITEURS ET LA QUALITE DE L'ACCES AU MONT-SAINT-MICHEL.**



## L'ASSOCIATION DÉFEND

- **La liberté de choix** pour tout visiteur de prendre une navette ou de marcher depuis le parking vers le Mont-Saint-Michel.
- **L'égalité de traitement** de 100% des visiteurs y compris les habitants, commerçants et salariés :
  - Le Mont **doit rester accessible à tous** et **sans attente** avec la mise à disposition de navettes gratuites en nombre suffisant depuis le parking.
  - Ce parking doit rester à un **tarif populaire** acceptable pour toutes les familles.



Extrait de la fiche technique de la délégation de service public, source Syndicat mixte "Baie du Mont-Saint-Michel"

- La fréquentation la plus régulière du site tout au long de l'année, prenant en considération, de manière efficace, optimale, **les pics touristiques saisonniers**.
- L'implantation d'un **centre d'information touristique à proximité du parking** afin de valoriser l'offre touristique des deux régions du Mont-Saint-Michel.
- La **sécurité maximale**, par tous moyens, lors des parcours en baie.

## QUELLES SERONT LES CONSÉQUENCES D'UN DÉPART DES NAVETTES À 900 MÈTRES MINIMUM DES PARKINGS ?



- **Inégalité de traitement** entre des «privilegiés» et le simple visiteur.
- **File d'attente interminable** les jours d'affluence et lorsque les conditions météorologiques seront mauvaises (900 m minimum sous la pluie et le vent....).
- **Diminution de la fréquentation du site par des populations gênées** par ce dispositif (familles avec enfants en bas âge, personnes âgées,...). Le trajet moyen parcouru par chaque visiteur serait de 1,300 km (900 m pour les premiers arrivés au parking...) pour aller au départ des navettes puis 350 m à l'arrivée du Mont, ainsi il parcourra au minimum 3,300 km aller et retour, contre un maximum d'1,200 km aujourd'hui (ce maximum sera porté à 5 km dans la configuration proposée par le projet).
- **Diminution de la fréquentation du site par manque d'anticipation du temps nécessaire** pour effectuer le trajet dans les 2 sens (personnes arrivant trop tard au parking). Quid de l'accès nocturne ?
- **Diminution du temps passé** sur le site au risque de voir la qualité de la visite (spirituelle et culturelle) s'étioler. Le trajet parking/navette représentant 1 h à 1 h 30, les Visiteurs étrangers, par tours opérateurs passant en moyenne 3 h au Mont, n'auront plus qu'1 h 30 sur le Mont.
- **Concentration de l'affluence** sur des plages horaires plus restreintes.
- **Impact économique** de ces conséquences sur les 2 régions touristiques.

## QUELLE SOLUTION PROPOSONS-NOUS ?

Revenir au contenu de la Déclaration d'Utilité Publique et à l'écriture initiale de la Délégation de Service Public -

### LE LIBRE CHOIX

- Soit **un parcours pédestre partiel ou total** des parkings au Mont-Saint-Michel ;
- Soit **un trajet effectué en navette en totalité ou partiellement.**

### COMMENT ?

**Par la mise en place de navettes en nombre adapté** (en fonction de l'affluence et des conditions météorologiques) du parking au Mont effectuant un trajet avec deux arrêts intermédiaires (la Caserne, le Barrage comme les deux autres lignes) et allant jusqu'à 350 m du Mont-Saint-Michel. Temps estimé : 8 mn.

Ainsi quelles que soient les conditions météorologiques, d'affluence, ses conditions physiques ou ses motivations personnelles, **CHACUN POURRA ATTEINDRE le MONT-SAINT-MICHEL** selon ses possibilités (financières, physiques) et ses intentions (spirituelles, culturelles, touristiques, ...).



## MAIS POUR QUEL SURCÔÛT ?

Le Syndicat Mixte nous présente une économie de 4 millions d'euros d'investissement avec ce déplacement de 800 m des départs des navettes. 4 millions d'euros sur un projet de plus de 200 millions d'euros ! (soit 2%). Ces 4 millions d'investissement doivent être amortis sur la durée de la première concession (10 ans + 2 ans) puis ramenés au nombre de véhicules sur ces 10 années. Le surcoût doit être vérifié mais paraît dérisoire.

### Précisions sur le contrat signé entre le Délégué et le Syndicat Mixte

- L'Engagement du Délégué (page 134, Convention de DSP, annexe 4) :
  - 70 % du public pris en charge par la navette gratuite (payée avec le parking),
  - 15 à 20% du public pris en charge avec la navette hippomobile,
  - 10 à 15 % du public fera l'aller et retour complet à pied (plus de 5 km).
 Une précision : la navette hippomobile est prévue payante (6,50 euros aller et retour par personne).

Le résultat prévisionnel du Délégué présente une moyenne de un million d'euros par an pendant les dix années de concession !!! (page 24, Convention de DSP, annexes 30 et 34).

ET DANS TOUT ÇA ?

### LA SECURITE ?

Aujourd'hui 100 % des véhicules (habitants, commerçants, employés, livreurs, visiteurs individuels, autobus) traversent la Caserne pour aller au Mont. Demain, seules les navettes et les clients des établissements de la Caserne ayant réservé accéderont à ce site ; cela représente moins de 5% du trafic actuel. Donc la **sécurité en sera nettement améliorée**.

### L'ENVIRONNEMENT ?

**Il restera préservé**, puisque les navettes seront celles déjà envisagées. Ce dispositif est le plus engageant pour un réaménagement paysager de la « zone de la Caserne ». Cette zone semi-piétonne rend obligatoire la requalification des voiries publiques et des parkings privés. Ainsi l'ensemble des cheminements piétons, depuis le parking, se transformera en véritable maillage, même si l'allée Est restera toujours la plus attractive.

### L'EGALITE DE TRAITEMENT ?

A l'exception des visiteurs arrivant à Pontorson, tous les autres pourront bénéficier des mêmes services depuis le parking. Les passagers des tours opérateurs étant pris en charge par des navettes (programmées à cet effet) n'auront aucune raison soit de demander des dérogations (ce qui sera vraisemblablement et rapidement le cas dans le projet actuel...), soit de modifier leur programme au détriment du temps de visite au MONT.

## PLAN D' ACTIONS

L'association prévoit :

- Une étude du coût supplémentaire de transport pour les "900 m", qui sera confiée à un organisme indépendant.
- Une information régulière auprès du plus grand nombre de l'état d'avancement du projet et des actions menées : conférences de presse, site internet...
- Une mobilisation des principaux acteurs du tourisme, y compris les tours opérateurs et les agences de voyage.
- Une coopération de personnalités référentes, porte-paroles du projet.





ANNEXE

• **Statuts de l'Association**



## • Statuts de l'Association

Les soussignés :

Monsieur BELLIER Michel, nationalité française, né le 29/01/1953 à Combourg (35),  
demeurant 40, Chaussée du Sillon – 35400 Saint-Malo.

Président de la Fédération des Transporteurs Routiers d'Ille-et-Vilaine

Monsieur CORNIER Georges, nationalité française, né le 16/08/1943 à Périers (50),  
demeurant rue du Fourneau – 50400 Granville.

Président de la CCI de Granville Saint-Lô

Monsieur DECAENS Henry, nationalité française, né le 22/06/1942 à Caudebec-en-Caux (76)  
demeurant 8, Parc de Brotonne - 76130 Mont Saint Aignan

Président de l'association 'Les Amis du Mont Saint-Michel'

Monsieur DE LA CHESNAIS Yvon Houitte, nationalité française, né le 01/06/1932 à Epiniac (35),  
demeurant au Château des Ormes, Les Ormes - 35120 Epiniac.

Président du Domaine des Ormes.

Monsieur DELISLE Gérard, nationalité française, né le 12/05/47 à Granville (50),  
demeurant à : 563, rue du Robinet – 50400 Granville.

Président de l'association 'Tourisme au Pays de la Baie'.

Monsieur DESGUE Patrick, nationalité française, né le 23/01/1967 à Saint-Hilaire-du-Harcouët (50),  
demeurant 51, route de la Mer – 50530 Dragey-Ronthon

Président de l'association 'Pro Baie du Mont Saint-Michel'.

Monsieur DUVAL Yannick, nationalité française, né le 24/06/1953 à Saint-James (50),  
demeurant 18, résidence du Docteur Legros – 50240 Saint-James.

Président du Directoire SAS Tricots Saint-James.

Madame MANET Marie-Claude, nationalité française, née le 19/09/1936 à Montmorency (95),  
demeurant 54, rue de la Bourdonnais - 75007 Paris

Présidente de l'association des Amis du site des Genêts, de ses environs et de la baie du Mont  
Saint-Michel.

Monsieur THEBAULT Louis, nationalité française, nationalité française, né le 05/09/1953  
à Pleine Fougères (35),

demeurant 20, rue Villartay – 35610 Pleine-Fougères

Président de l'association 'Club des Plus Belles Baies du Monde'

Président du Groupement d'Intérêt Touristique Baie du Mont Saint-Michel Bretagne Romantique

Monsieur VETELE Jean-Yves, nationalité française, né le 30/04/1954 à Rennes (35),  
demeurant 483, rue du Fourneau – 50400 Granville.

Président de la SA SODETOUR.

et toutes personnes qui auront adhéré aux présents statuts,

forment une association conformément à la loi du 1er juillet 1901, et le décret du 16 août 1901,  
dénommée de la manière suivante :

### • Article 1er – Dénomination

La dénomination de l'association est : « **Association pour la valorisation de l'accueil des visiteurs et la qualité de l'accès au Mont Saint-Michel** ».